



Maison des Associations  
61 bis rue Paul Doumer  
17200 ROYAN  
Tel 05 46 02 36 27/06 74 78 84 91  
Mail : [contact@royanrandeau.fr](mailto:contact@royanrandeau.fr)  
[voyage@royanrandeau.fr](mailto:voyage@royanrandeau.fr)  
[www.royanrandeau.fr/](http://www.royanrandeau.fr/)

#### Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble Quai  
33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux  
Tél. : 09 72 72 01 19  
[ftrandonnee@grassavoie.com](mailto:ftrandonnee@grassavoie.com)  
Contrat n° : 41789295M / 0002



#### Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois  
Fontanot 92000 Nanterre

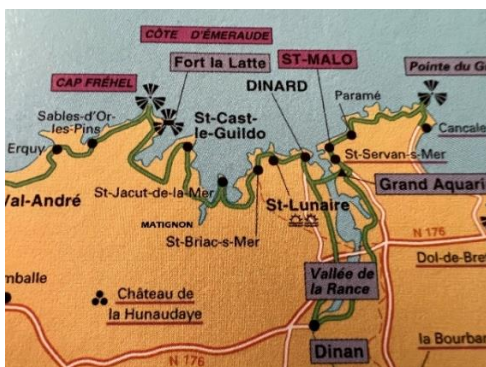
Tel 33(0)149313131  
Contrat n° 4000716162 /0

## NOTICE D'INFORMATION 2024-02 Bretagne Nord

### La COTE D'EMERAUDE ET La VALLEE DE LA RANCE

Du 15 Juin au 22 juin 2024

(8 jours – 7 nuits)



**VVF « LA COTE D'EMERAUDE »**  
**Rue de la Mare**  
**22380 SAINT CAST-le-GUILDO**  
**TEL 02 96 41 87 28**

Le séjour est ouvert aux adhérents de ROYAN RAND'EAU, titulaires de la licence FFRandonnée 2023/2024 avec assurance RC minimum. Dans la mesure des places disponibles ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2023/2024 avec assurance RC minimum.

Nombre de participants : 55 au minimum 57 maximum

Déplacements : AUTOCAR AUNIS SAINTONGE  
Départ samedi 15 juin matin, retour samedi 22 juin 2024 en fin de journée

### PROGRAMME

**Important :** Celui-ci peut être modifié en fonction des conditions climatiques, sanitaires et de sécurité sous la responsabilité de l'encadrement assuré par des animateurs certifiés président(e)s et/ou adhérent(e)s des clubs de randonnées locaux de Bretagne affiliés à la Fédération Française de Randonnée.

**RANDONNEES** 3 groupes de niveaux différents : (randonnées de 7 à 20 kms environ selon les dénivelés)  
Cap Fréhel/Fort Lalatte – Maignon - De Saint Briac à Saint Lunaire – Saint Cast-le Guildo – Saint Suliac

**VISITES** Croisière sur la Rance – Dinan – Dinard

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.  
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

## HEBERGEMENT

### VVF Club « La Côte d'Emeraude » :

Pension complète du dîner du samedi 15 juin au pique-nique du samedi 22 juin 2024  
Hébergement pour les participant(e)s se regroupant par 2 : chambre seule MAIS partage des sanitaires.  
Pour les couples : chambre avec sanitaires individuels.  
(lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni sauf gants de toilette  
Animation quotidienne  
Piscine couverte



SAINT BRIAC



SAINT SULIAC (sur La Rance)

## COUT DU SEJOUR

**IL EST FIXE 765 € PAR PERSONNE**

**(Assurance facultative en sus)**

**REVISABLE SUIVANT MODIFICATIONS TARIFAIRES DE NOS PRESTATAIRES**

Ce prix comprend : Le déplacement en CAR AUNIS SAINTONGE Royan/Royan, les déplacements sur place, la pension complète (boissons comprises aux repas, café non compris) du dîner du samedi 15 juin au pique-nique du samedi 22 juin 2024, le restaurant, les visites, les taxes de séjour, les accompagnateurs, les pourboires.

Ne sont pas compris : La fourniture du pique-nique du premier jour, les dépenses personnelles, les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).  
D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

## INSCRIPTION

**Elles se feront UNIQUEMENT PAR COURRIER POSTAL AVEC 1 bulletin d'inscription PAR PARTICIPANT dûment complété et signé A COMPTER DU 30 NOVEMBRE 2023 (DATE DE LA POSTE FAISANT FOI)**

**Nous vous proposons et conseillons vivement en sus une ASSURANCE ANNULATION/INTERRUPTION à 29 € (notice sur les assurances facultatives -Annexe 10-consultable sur le site de notre club). Le bulletin d'assurance UN PAR PARTICIPANT (à télécharger sur le site Royan Rand'Eau) doit nous être retourné rempli, daté et signé avec le règlement et OBLIGATOIREMENT en même temps que le bulletin d'inscription pour être pris en compte.**

**La validation du séjour se fera le 15 décembre 2023 si le nombre d'inscrits est suffisant.**

**LE DOSSIER COMPLET EST A TRANSMETTRE A  
Yvonne GARDE 3, rue du Clair Matin 17640 VAUX SUR MER Tel 06 08 50 98 25**

## MODALITES DE REGLEMENT

⇒ Un premier chèque d'acompte	240 € encaissé le 05/01/2024
⇒ Un deuxième chèque d'acompte de	260 € encaissé le 26/02/2024
⇒ Le solde du séjour de	265 € encaissé le 25/03/2024

Ces chèques, DATES DU JOUR DE L'INSCRIPTION, devront être établis à l'ordre de Royan Rand'Eau et joints **IMPERATIVEMENT** au bulletin d'inscription.

**Les couples peuvent faire 1 SEUL CHEQUE PAR ACOMPTE POUR L'HEBERGEMENT MAIS 1 CHEQUE PAR PARTICIPANT pour L'ASSURANCE** : tous les règlements à l'ordre de Royan Rand'Eau.

Avant le 14 MAI, vous aurez la possibilité d'annuler votre inscription **selon les conditions d'annulation ci-dessous ou de vous faire remplacer paragraphe « cession du séjour » ci-après.**



**L'assurance éventuellement souscrite de 29 € et les contributions EIT (Extension de l'Immatriculation Tourisme) et/ou UEIT (Utilisation de l'Extension de l'Immatriculation Tourisme du comité départemental de FFrandonnée) de 6 € ne seront pas remboursées.**

## CONDITION D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

En cas d'annulation, il sera retenu

- La somme de 185 € si l'annulation intervient avant le 14 mai 2024
- La somme de 443 € si elle intervient entre 14 mai et 6 juin 2024
- La totalité du séjour soit 765 € si l'annulation intervient à partir du 7 juin

## CESSION DU SEJOUR

AVANT LE 14 MAI, un participant peut céder son voyage à un autre adhérent de Royan Rand'eau titulaire d'une licence FFrandonnée 2023/2024 avec assurance RC minimum.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire dès que le dossier complet et les chèques du montant du séjour de l'adhérent remplaçant seront reçus par la structure organisatrice.

**Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice.**

## RECOMMANDATIONS

**NE PAS OUBLIER** : pièce d'identité, cartes vitale et mutuelle, licence en cours de validité.

**Bernard MABIT**  
Président « ROYAN RAND'EAU »

**Yvonne GARDE**  
Responsable Tourisme

**Conditions générales de ventes (annexe 12bis) et notice sur les assurances facultatives (annexe 10) consultables sur notre site [www.royanrandeau.fr/nos\\_voyages](http://www.royanrandeau.fr/nos_voyages) sous la rubrique « infos pratiques voyages »**

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.  
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051